
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2001-2002

23 OCTOBRE 2001

PROJET DE DECRET

PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE COOPERATION
ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REGION WALLONNE
ET LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE
ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE,
ET A L'ANNEXE, FAITS A TUNIS LE 30 SEPTEMBRE 1998(1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES RELATIONS INTERNATIONALES
PAR M. **BODSON**

(1) Voir Doc. n° 204 (2000-2001) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales a examiné au cours de sa réunion du 23 octobre 2001 (1) le projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération entre le Gouvernement de la Région wallonne et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement de la République tunisienne, et à l'annexe, faits à Tunis le 30 septembre 1998.

I. EXPOSE DU MINISTRE-PRESIDENT HERVE HASQUIN, CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Le ministre-président a proposé de mettre à la disposition des membres de la commission l'intervention qu'il a préparée à l'attention de ceux-ci. Ladite intervention figurera en annexe n° 1 du présent rapport.

II. DISCUSSION GENERALE

M. le ministre-président Hasquin rappelle qu'il s'agit d'un des accords de coopération «type», dont certains ont été signés sous les législatures précédentes et examinés par cette commission dans les derniers mois. Il s'agit donc plutôt d'un entérinement sauf si, bien sûr, il y a une question précise à poser.

M. Guilbert manifeste sa réserve à souscrire un accord avec un pays peu démocratique comme la Tunisie, même si d'autres accords ont déjà été signés avec des pays similaires.

Ces pays devraient, en cette matière, évoluer dans un sens beaucoup plus positif. Toutefois, comme l'a indiqué le ministre-président, l'accord de base date déjà de 1998.

M. le ministre-président rappelle que la Communauté française a un représentant permanent en Tunisie au même titre qu'un ambassadeur. Si nous sommes tous parfaitement conscients des réalités du régime tunisien, il n'em-

pêche que beaucoup de nos interlocuteurs sont très ouverts, et dans le domaine de la coopération scientifique, culturelle et autre, il y a quand même un certain nombre de choses à faire!

M. Donfut souhaite appuyer les propos du ministre-président Hasquin. Le ministre-président est, à ses yeux, bien conscient de l'évolution de la Tunisie. Quant à lui, ayant connu l'Afrique de l'Ouest, il souligne qu'autant il est difficile d'instaurer des régimes tout à fait démocratiques en Afrique noire, autant les pays du Maghreb, en revanche, doivent faire un effort en ce sens. Toutefois, la Communauté française et la Région wallonne ont un rôle important à jouer, et en commençant de façon pratique, par des projets de coopération sur le plan local, comme ceux exposés précédemment par le ministre-président dans son compte rendu sur leur voyage au Congo, nous avons l'occasion d'aborder des problèmes de types démocratiques à ce niveau.

M. Donfut, dont la commune est jumelée avec une commune tunisienne, pense qu'il y a une éducation à la démocratie qui doit se faire, et la commune, à l'échelon local, est la meilleure manière d'y arriver. Les domaines visés sont les centres culturels, l'aménagement du territoire, ... S'attaquer, à l'égard de la Tunisie, au grand débat des droits de l'homme ne mènera à rien aujourd'hui, tandis que travailler à la démocratie par des accords de coopération au niveau local peut être porteur à terme.

M. Wesphael, s'étant rendu deux fois en délégation officielle en Tunisie, trouve également intéressant de confronter des expériences démocratiques sur le plan local. Toutefois, il attire l'attention de la commission sur le fait que les intellectuels tunisiens et les opposants du régime indiquent que le soutien massif occidental au régime tunisien, sous prétexte d'un rempart à l'intégrisme, a pour effet un phénomène contraire: tant que ce régime ne s'oriente pas vers un système plus démocratique, nous sommes en train, en Tunisie, de façon tout à fait involontaire, par nos accords de coopération, de créer des mouvements intégristes structurés et organisés qui à terme pourraient créer des incidents extrêmement graves, peut être pas de type algérien, mais il n'empêche qu'il faut rester vigilant à cet égard.

M. Wesphael est inquiet de ce que cette question fondamentale, vis-à-vis du Maghreb et tout particulièrement de la Tunisie, n'est pas posée de manière précise, ni même dans des termes diplomatiques lorsque les délégations belges ou autres se rendent sur place. Il parle en connaissance de cause puisque la province de Liège est jumelée avec une province de Tunisie. Et M. Wesphael de conclure en mettant la commission en garde: si nous n'avons pas le courage de poser la question, nous aurons une

(1) Ont participé aux travaux de la commission:

MM. Istasse (Président), Bock, Huart, Mmes Persoons, Servais-Thysen, MM. Wahl (en remplacement de M. De Decker), Bodson (Rapporteur), Donfut, Hofman, Walry, Desgain, Guilbert, Wesphael et de Lamotte.

Ont assisté aux travaux de la commission:

M. Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales.

M. Benkoski, directeur de cabinet adjoint de M. le ministre-président Hasquin.

M. Verhaagen, collaborateur au cabinet de M. le ministre-président Hasquin.

M. Vanpetegem, expert du groupe PRL-FDF-MCC.

Mme Wattiaux, experte du groupe PSC.

responsabilité historique de ne pas avoir pris ce problème en considération.

M. Hofman intervient en soulignant qu'il s'agit d'un accord de collaboration. Ces accords bilatéraux sont, à ses yeux, forts importants pour la Communauté française et la Région wallonne. Incrire dans ses accords des textes concernant les droits de l'homme n'aura pas de résultats. En revanche, par leurs déplacements sur place, les parlementaires, les délégations ou le personnel qualifié envoyé là-bas, peuvent concrètement, sur le terrain, discuter avec les habitants des droits de l'homme et de leur vision d'une évolution démocratique de leur pays.

M. le ministre-président Hasquin conclut qu'il est d'accord avec M. Wesphael: il ne faut pas être dupe. Il est, en effet, très important de « savoir où on met les pieds ». Toutefois, si nous sommes à l'écoute de tous les discours sur les droits de l'homme dans le monde, il faudrait alors décider de supprimer la plupart des budgets de coopération dans le monde entier.

Il suffit d'examiner attentivement les rapports d'Amnesty International. Finalement, les pays avec lesquels une coopération serait possible se limiteraient aux membres de l'Union européenne auxquels s'ajouteraient peut-être l'Australie et la Nouvelle-Zélande et deux ou trois pays, ... et encore!

Et le ministre-président de conclure: il faut apprécier les choses à leur juste mesure. La coopération, telle que la conçoivent la Communauté française Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, est un mode de coopération qui n'a jamais permis à quelque dirigeant ou fonctionnaire que ce soit de ces pays de s'approprier un seul franc. Les choix de coopération que nous avons faits ne le permettent pas, ni dans les caisses de l'Etat, ni dans celles de ses dirigeants. C'est très important.

M. Istasse remercie le ministre et les intervenants.

III. VOTES

L'article unique est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération entre le Gouvernement de la Région wallonne et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement de la République tunisienne, et à l'annexe, faits à Tunis le 30 septembre 1998 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le rapporteur,

M. BODSON.

Le président,

J.-Fr. ISTASSE.

ANNEXE 1

DISCOURS DU MINISTRE-PRESIDENT

Commission des Relations internationales du 23 octobre 2001

Projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération entre le Gouvernement de la Région wallonne et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique, d'une part, et le Gouvernement de la République tunisienne d'autre part, et à l'annexe, faits à Tunis le 30 septembre 1998

Monsieur le Président, mesdames, messieurs les parlementaires,

J'ai l'honneur de vous présenter ce jour, conformément à la décision du Gouvernement du 26 septembre dernier, le projet de décret devant porter assentiment à l'Accord de coopération entre le Gouvernement de la Région wallonne et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique, d'une part, et le Gouvernement de la République tunisienne d'autre part, et à l'annexe, faits à Tunis le 30 septembre 1998.

Les premiers échanges entre nos deux pays se fondent sur l'Accord culturel, signé en 1962, entre la Tunisie et la Belgique. Depuis, tant la Région wallonne que la Communauté française ont tissé des liens avec ce pays. Le partage d'une même langue et le désir d'ouverture sur la Méditerranée figurent parmi les raisons d'un tel rapprochement.

La qualité de ces relations de coopération avec la Tunisie justifie pleinement la conclusion d'un tel Accord qui est, dans un esprit de cohérence et de rapprochement avec la Région wallonne, une convention tripartite, dans le droit fil de la méthodologie adoptée pour de nombreux autres Accords de coopération notamment avec le Grand-Duché de Luxembourg, la France ou le Burkina Faso.

Je pense que nous pouvons également, au-delà de la symbolique du partenariat ainsi initié avec un pays ami, nous féliciter du contenu même de cette Convention. En ce qui concerne la Communauté Wallonie-Bruxelles, la coopération prévue par ce texte pourra s'étendre à l'ensemble des compétences de notre institution : les sciences et la recherche, en ce compris la coopération inter-universitaire, l'éducation, la culture, la jeunesse, la presse et l'audiovisuel, la santé, les affaires sociales et les sports.

Dans l'ensemble de ces domaines, les formes de coopération seront des plus diverses, passant par de simples échanges d'informations à l'organisation de stages ou la réalisation d'études spécifiques.

En conclusion, je voudrais souligner l'importance de ce type d'Accord pour notre « opinion publique » communautaire que constitue la jeunesse : nos étudiants, nos chercheurs et, de manière générale, toutes celles et ceux qui souhaitent s'ouvrir à d'autres horizons et cultures seront les premiers bénéficiaires de ce type de conventions.

Jc vous remercie.

H. HASQUIN.